



TOUS EN SELLE A CUVERVILLE !

AIDE DE 100 € !

La ville de Cuverville désireuse d'être actrice dans la transition Écologique et particulièrement dans le développement de la mobilité douce met en place une aide appelée **TOUS EN SELLE A CUVERVILLE !**

Cette prime d'un montant de **100 €**, sans conditions de ressources, aide les Cuvervillais dans l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) ou d'un vélo cargo.

La prime de Cuverville vous permettra d'obtenir l'aide de l'État « **Bonus Vélo** ». Cependant cette aide est soumise à un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € l'année précédant l'acquisition du vélo. Son montant s'élève à **200 €** maximum. (voir démarches et conditions de ressources sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>)

De plus, la Communauté urbaine Caen la mer aide les dossiers soumis aux mêmes conditions que celles de l'État afin de renforcer le soutien global aux bénéficiaires les plus précaires pour un montant de **50 €**.

Pour les démarches de l'aide apportée par la commune de Cuverville, ci-après le règlement à conserver et le formulaire à compléter, signer et à retourner en mairie.

Attribution de l'aide de Cuverville pour l'achat d'un VAE

- Habiter Cuverville
- Être majeur(e)
- Acheter un VAE neuf ou d'occasion homologué (certificat) dans un magasin de Caen la mer
- Une seule aide par personne, 2 maximum par famille
- Les bénéficiaires s'engagent à garder le vélo subventionné pour une durée de 2 ans minimum
- Seul l'acquéreur du vélo, pour son propre usage, pourra bénéficier de l'aide
- Le formulaire de demande doit être envoyé à la mairie avec la facture dans les 4 mois maximum après l'achat du vélo

Conditions d'attributions

Les attributions seront traitées par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.

Equipements éligibles

Sont concernés par ce dispositif :

- Les VAE (Vélo à Assistance Electrique) neufs, n'utilisant pas de batterie au plomb,
- Les vélos cargos, c'est-à-dire les vélos à assistance électrique permettant le transport d'enfants dans un espace spécifique (coffre) à l'avant ou à l'arrière,
- Les vélos pliants à assistance électrique sont également éligibles à l'aide VAE,
- Le vélo peut être acheté neuf ou d'occasion auprès d'un revendeur professionnel (qui doit éditer une facture) sur le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer,
- Aucun achat en ligne n'ouvre droit à l'aide.

Modalités de versement

La mairie de Cuverville, après examen du dossier « Demande d'aide à l'achat d'un vélo VAE », vérifie l'éligibilité du demandeur et le contacte par mail ou par téléphone.

Protection des données

Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires au traitement de la demande. Celles-ci ne seront utilisées que dans le cadre de l'opération « TOUS EN SELLE ». Les données seront conservées pendant 2 ans puis détruites. Cette durée correspond à la durée pendant laquelle le bénéficiaire ne peut revendre son vélo.

TOUS EN SELLE A CUVERVILLE !

Demande d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique

*Champs obligatoires

Le déclarant :

Nom* :

Prénom* :

Adresse postale* :

Code postal : 14840

Ville : CUVERVILLE

Téléphone* :

Courriel* :

Votre demande concerne l'achat d'un :

Vélo à assistance électrique

Vélo cargo

Vélo pliant

Liste des justificatifs à fournir :

- Facture indiquant la date d'achat de moins de 4 mois à la date de réception du dossier*
- Dernier avis d'imposition (obligatoire pour l'aide de Caen la mer)
- Pièce d'identité en cours de validité*
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois*
- Relevé d'identité bancaire*
- Certificat d'homologation du vélo*

Attestation sur l'honneur

Je m'engage à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo pliant ou d'un vélo cargo,
- Utiliser personnellement le vélo acheté et ne pas le revendre dans un délai de 2 ans à compter de la date du certificat de l'ordonnateur public,
- J'ai pris connaissance et accepte les conditions d'attribution ci-avant et mentionnées dans la délibération municipale du 30 mars 2021.

Fait à Cuverville, le :

.Lu et approuvé

Signature :